

## L'équipe

Une équipe municipale, ce n'est pas qu'un inventaire de réalisations ou de projets, c'est aussi un état d'esprit, des valeurs et un mode de fonctionnement.

Toutes les enquêtes d'opinion le montrent : l'échelon institutionnel municipal reste, et de loin, celui envers lequel les français ont le moins de défiance. Nous savons à quel point cela tient à l'accessibilité des élus, des documents et des débats publics, mais aussi à la capacité des élus à accepter la critique, la contradiction, et à adopter un fonctionnement collégial et solidaire, toutes valeurs auxquelles tous les candidats de notre liste adhèrent pleinement.

Ainsi, si depuis 1995 les équipes sortantes ont publié 68 bulletins municipaux et si, par exemple, le projet de déplacement de la salle des sports et des tennis a été abrogé après concertation publique, les 23 candidats de «**Callian nous rassemble**» s'engagent à poursuivre et à développer la concertation pour pouvoir ensuite décider en fonction de l'intérêt général et des engagements que nous prenons ci-après.

## Notre programme

### 1. Vous simplifier la vie au quotidien

La course aux grands équipements des dernières années a parfois monopolisé nos ressources au détriment de l'entretien de l'existant ou de projets plus terre à terre. Aujourd'hui c'est vers la vie de tous les jours, vers une valeur ajoutée au quotidien que nous voudrions, très concrètement, orienter notre action. Ainsi il nous semble, par exemple, essentiel de :

✓ **pouvoir mieux circuler et se garer** : un plan de circulation permettant de fluidifier et de sécuriser la circulation dans les chemins communaux et un programme pluri-annuel de réfection des chemins communaux seront élaborés, un rond-point à l'intersection des RD 256 et 56 (en face de l'aire de collecte sélective) sera aménagé (\*\*). Nous poursuivrons l'élimination des accès directs à la RD 562 pour la sécuriser et la fluidifier, en rattachant par exemple le chemin des Maures au rond-point Tire-Boeuf. Nous saisirons toutes les opportunités foncières permettant de construire de nouveaux parkings en centre village et de promouvoir les modes doux (vélo, marche) sur nos routes et nos

chemins. Le projet de route de contournement du lac (\*\*), actuellement en étude d'itinéraire, restera soutenu par notre commune.

✓ **adapter les services publics** aux besoins quotidiens, en élargissant les horaires de présence de la garderie (pour s'adapter aux horaires des parents qui travaillent), ainsi que de la police municipale (pour mieux prévenir les petites incivilités qui gâchent le quotidien) : la vidéo-protection sera étendue dans le même objectif, et nous travaillons sur des dispositifs «voisins vigilants» et «vacances tranquilles». Malgré le coût de la réforme très controversée des rythmes scolaires, nous entendons transformer cette contrainte en atout avec un projet ambitieux au plan éducatif sur lequel nous travaillons déjà avec les enseignants et les parents d'élèves. Le dispositif naissant du transport à la demande (\*\*\*) doit être largement développé.

✓ **soutenir l'activité associative** pour perpétuer à la fois l'excellence sportive et culturelle d'un côté, et le lien social (notamment inter-générationnel par le biais du C.C.A.S.) de l'autre. La maison des associations, dorénavant libérée de la crèche itinérante, reviendra à sa destination initiale. A l'exemple des paniers de Noël, des «paniers bébé» seront offerts aux familles accueillant une naissance.

✓ **promouvoir l'accès aux nouvelles technologies et réduire la fracture numérique** : nous ouvrirons un WIFI gratuit au centre village et nous inciterons les opérateurs à bonifier leurs offres en matière d'accès au réseau téléphone (3G/4G) et Internet (ADSL) en stimulant la concurrence, comme nous venons d'y réussir avec un opérateur qui vient d'installer sa fibre, pour accéder à un vrai dégroupage. Nous proposerons à l'intercommunalité, dans le cadre du schéma numérique varois, d'imiter l'exemple de la CdC Verdon Mont Major pour intervenir directement, par réseau hertzien, dans les zones blanches (\*) (\*\*)

### 2. Un développement maîtrisé qu'il faut rendre plus durable

Le P.L.U. dont la commune est maintenant dotée a marqué le tournant de la maîtrise du développement, au moins sur le plan quantitatif. Mais il s'agit dorénavant aussi de le rendre plus durable, de le bonifier qualitativement, et d'étendre la contagion au niveau intercommunal pour une adoption rapide du S.C.O.T.

Le développement durable passe aussi par de nouvelles ambitions dans le domaine environnemental :

✓ d'abord par de **nouveaux équipements**, comme la nouvelle station d'épuration bi-communale, dont le coût en fait d'avance le plus gros investissement à prévoir pour le prochain mandat, mais aussi par le projet que la commune mène (\*) sur les terrains qui lui appartiennent à Tanneron pour accueillir à Fonsante un site de traitement des déchets du BTP, et un centre de compostage pour les déchets verts (que l'on ne peut plus brûler) et les boues de station d'épuration.

✓ ensuite par de nouveaux dispositifs incitatifs, pour aller encore plus loin en matière de **réduction des déchets** non valorisables. Certes, l'action intercommunale, souvent méconnue, est en grand progrès dans ce domaine (- 10 % de tonnages de déchets ménagers, + 20 % de tonnage pour la collecte sélective, et ce pour une population qui a augmenté de 12% en six ans). Mais l'incertitude qui pèse sur les sites capables d'accueillir nos déchets «ultimes», qui pourraient être demain très distants, commande de tout faire pour en réduire la quantité : c'est une nécessité tout autant économique qu'environnementale. Nous ferons donc de l'organisation de la collecte sélective à domicile (\*) notre priorité, étendrons l'incitation au compostage, et étudierons la redevance au poids.

✓ sur les **bâtiments communaux** les moins récents, par la recherche de **rénovations** permettant une moindre consommation en énergie et en eau en même temps qu'un meilleur confort. L'école peut en particulier être un laboratoire de bonnes pratiques : pourquoi ne pas, demain, servir à la cantine les produits d'un potager communal, et introduire une part de bio dans les menus qui y seront servis ?

✓ enfin, par des **documents-cadres pour demain** : le P.L.U. pourra être spécifié dans les zones prévues à cet effet pour que, si le marché repart et qu'un projet satisfaisant et novateur se manifeste, un ou deux petits éco-quartiers soient réalisés en nous donnant l'occasion d'y prescrire des logements accessibles à nos actifs et à nos jeunes. Mais l'évolution du climat et du comportement pose des problèmes que le seul P.L.U. ne suffit pas à prendre en compte : aussi la commune demandera-t-elle à l'Etat, non seulement

de réviser notre obsolète plan de prévention des mouvements de sols, mais surtout de déclencher la mise en œuvre un plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) et d'Incendies de forêt (P.P.R.I.F.).

Plus globalement, un **Agenda 21**, sera élaboré et mis en œuvre pour décliner très concrètement, dans tous les domaines, les principes du développement durable : ainsi l'ensemble des services publics devront, par exemple, adopter le tri sélectif, se préparer à la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires dans nos espaces verts prévue pour 2020, et donner l'exemple pour mieux fleurir la commune, et la rendre éligible à d'autres labels.

En dehors du cas spécifique de la station d'épuration, qui dépend d'un budget annexe distinct, l'ensemble des actions que nous prévoyons de réaliser s'inscrivent, dans des perspectives de **dépenses raisonnables**. Nous nous fixons pour objectif de ne pas laisser les nouveaux services augmenter de plus de 5% un budget de fonctionnement établi ces dernières années à 3,2 millions d'euros. Cela nous laisse une marge prévisionnelle d'autofinancement de 100 000 euros annuels qui doit suffire à investir à hauteur du programme que nous vous proposons, en conservant, comme nous y sommes résolus, une pression fiscale aussi basse et stable que possible. C'est d'autant plus essentiel au moment où l'Etat, tout en augmentant les impôts, transfère de nouvelles compétences aux communes et aux autres collectivités locales sans les financer : la question des rythmes scolaires en donne un parfait exemple et, en bout de chaîne, il faut éviter que ce soit au contribuable local, qui voit tous ses autres impôts augmenter, d'assumer tous ces défaissements.

(\*) en collaboration avec la communauté de communes

(\*\*) en collaboration avec le Conseil Général

Lexique des acronymes :

C.C.A.S. : *centre communal d'action sociale*

C.D.C. : *communauté de communes*

P.L.U. : *plan local d'urbanisme*

P.P.R.I. : *plan de prévention des risques d'inondation*

P.P.R.I.F. : *plan de prévention des risques incendies de forêt*

RD : *route départementale*

S.Co.T. : *schéma de cohérence territoriale*